Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_002-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT JUIN

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-002

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 24*

Secrétaire de Séance : Catherine DURAND

OBJET : FONDS DE SOUTIEN INTEMPERIES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PAREMPUYRE ET BORDEAUX METROPOLE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte		X		DERVIEUX Benjamin
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma		X		VALLEJO Annie
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		GUILBAULT Nicky
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri		X		FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia			X	
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane			X	
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_002-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-002 : FONDS DE SOUTIEN INTEMPERIES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PAREMPUYRE ET BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : M. Benjamin DERVIEUX

A la suite des orages de grêle inédits des 20 et 21 juin 2022, le Conseil Métropolitain a créé un fonds de soutien pour la rénovation des bâtiments et équipements communaux sinistrés. Les modalités du fonds de soutien ont été arrêtées par délibération du Conseil Métropolitain du 31 mars 2023, délibération qui autorise le versement de fonds de concours et la signature des conventions de financement, dans la limite de 50% du montant restant à charge de la commune.

Par courrier en date du 09 mai 2023, Bordeaux Métropole a fait parvenir à la commune de Parempuyre la convention ainsi que le tableau prévisionnel des dépenses. Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Plan de financement prévisionnel	
Montant estimatif des dépenses éligibles	256 892 €
Indemnités d'assurance attendues	179 824 € (70%)
Subventions Etat ou autre attendues	0 €
TOTAL RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	77 068 € HT
Taux d'intervention de Bordeaux Métropole	50 % sur le reste à charge de la commune
Montant estimatif du fonds de concours attribué par Bordeaux Métropole	38 534 € net de TVA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-408 du 7 juillet 2022, posant le principe d'une aide à l'investissement en faveur des communes sinistrées par les intempéries du 20 et 21 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2023-106 du 31 mars 2023, autorisant le versement de fonds de concours d'équipement aux communes sinistrées,

Vu le projet de convention Fonds de soutien Intempéries 2022,

Après examen en Commission Finances / Ressources humaines du 15 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Benjamin DERVIEUX,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention Fonds de soutien Intempéries 2022 entre la commune de Parempuyre et Bordeaux Métropole relative au versement d'un fonds de concours pour le financement des travaux de remise en état des bâtiments et équipements communaux,

Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adopte à **l'unanimité (24 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 juin 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre